CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14505** **VALABLE JUSQU'AU** **18/03/2027**

ÉDITÉ LE 23/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003

Raison sociale : MELLIER CARRELAGES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/04/2003

Capital : 16 000

407 ZA LES CHARDONNERETS
ROUTE DE COURGENARD
72320 LAMNAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MAMERS

Siret : 447 804 980 00020

Téléphone : 02 43 71 80 34 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
MELLIER FRANCKY GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 3257910

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 553751P1244001/001 562242/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 553751P1244001/001 562242/18

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : contact@mellier-carrelages.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 811 007 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	10	19/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/12/2025 17:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.